

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Bâtiment**

Adresse : **DIRA - BÂTIMENT ADMINISTRATIF
1 rue Maréchal Gallieni
33140 VILLENAVE-D'ORNON**

Nombre de Pièces : **26**

Numéro de Lot : **/**

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Bâtiment à usage de bureaux, non mitoyen et sur 1 niveau.

Encombrement constaté :

Bâtiment exploité : présence de mobilier ou d'objets divers dans toutes les pièces.

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **NON** Bâti : **OUI**

Document(s) / Information(s) transmis :

24107 APD - DIRA - DOSSIER GRAPHIQUE

24107 DIRA VILLENAVE-APD-Rapport étude thermique

Projet global refection des vestiaires

- Traitements antérieurs contre les termites : **Non**

- Présence de termites dans le bâtiment : **Non**

- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : **Non**

B DESIGNATION DU CLIENT

Client

Nom / Prénom : **DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
DES ROUTES ATLANTIQUE**

Qualité : **Administration**

Adresse : **21 Allée des Pins
33000 BORDEAUX**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **M. DARROMAN**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **COURTOIS FREDERIC**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Adresse : **30, avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC**

N° siret : **79018467500508**

N° certificat de qualification : **14302146**

Date d'obtention : **25/08/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE

1 place ZAHA HADID

92400 COURBEVOIE

Organisme d'assurance
professionnelle :

**ALLIANZ GLOBAL
CORPORATE &
SPECIALTY SE**

N° de contrat d'assurance : **FRL001575**

Date de validité du contrat
d'assurance : **31/12/2025**

D	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :	
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Bât. A - Entrée-dgt	Murs - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Faux-plafond - Métal + laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Toile peinte	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 1	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Toile peinte	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
Bât. A - Sanitaire 1	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Faïence + peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 2	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 3	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 4	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 5	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 6	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 7	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 8	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Bureau 9	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. A - Sas	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Lé plastique	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Entrée-dgt	Faux-plafond - Laine minérale + métal Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Bât. B - Bureau 10	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Vestiaire H.	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture + faïence	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Sanitaire 2	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Faïence + peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Réfectoire	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture + faïence	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Chaufferie	Plafond - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Huisseries - Métal Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Béton Enduit	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Vestiaire F.	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture + faïence	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Bureau 11	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Bureau 12	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Bureau 13	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Tuyauterie - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Bureau 14	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Bureau 15	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Archives	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Bât. B - Espace détente	Faux-plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Huisseries - aluminium Non peint	Absence d'indice.
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

L'ensemble des faces cachées des bois au contact des maçonneries, l'ensemble des parties encastrées dans la maçonnerie (montant de portes et de fenêtres), ainsi que les sous faces de doublage de mur ou de revêtement de sol n'ont pas été contrôlées parce que, par conception, inaccessibles sans démontage.

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indices d'infestation de termite aux abords de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **29/01/2026**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
30 Avenue Gustave Eiffel / Bât. A
33600 PESSAC
Tél. : 05 57 96 24 00
SIRET : 790 184 670 1324

Référence : **141074 T - 27321885**

Fait à : **PESSAC** le : **30/07/2025**

Visite effectuée le : **25/07/2025**

Durée de la visite : **1 h 00 min**

Nom du responsable : **MESIERE Jérôme**

Opérateur : Nom : **COURTOIS**

Prénom : **FREDERIC**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

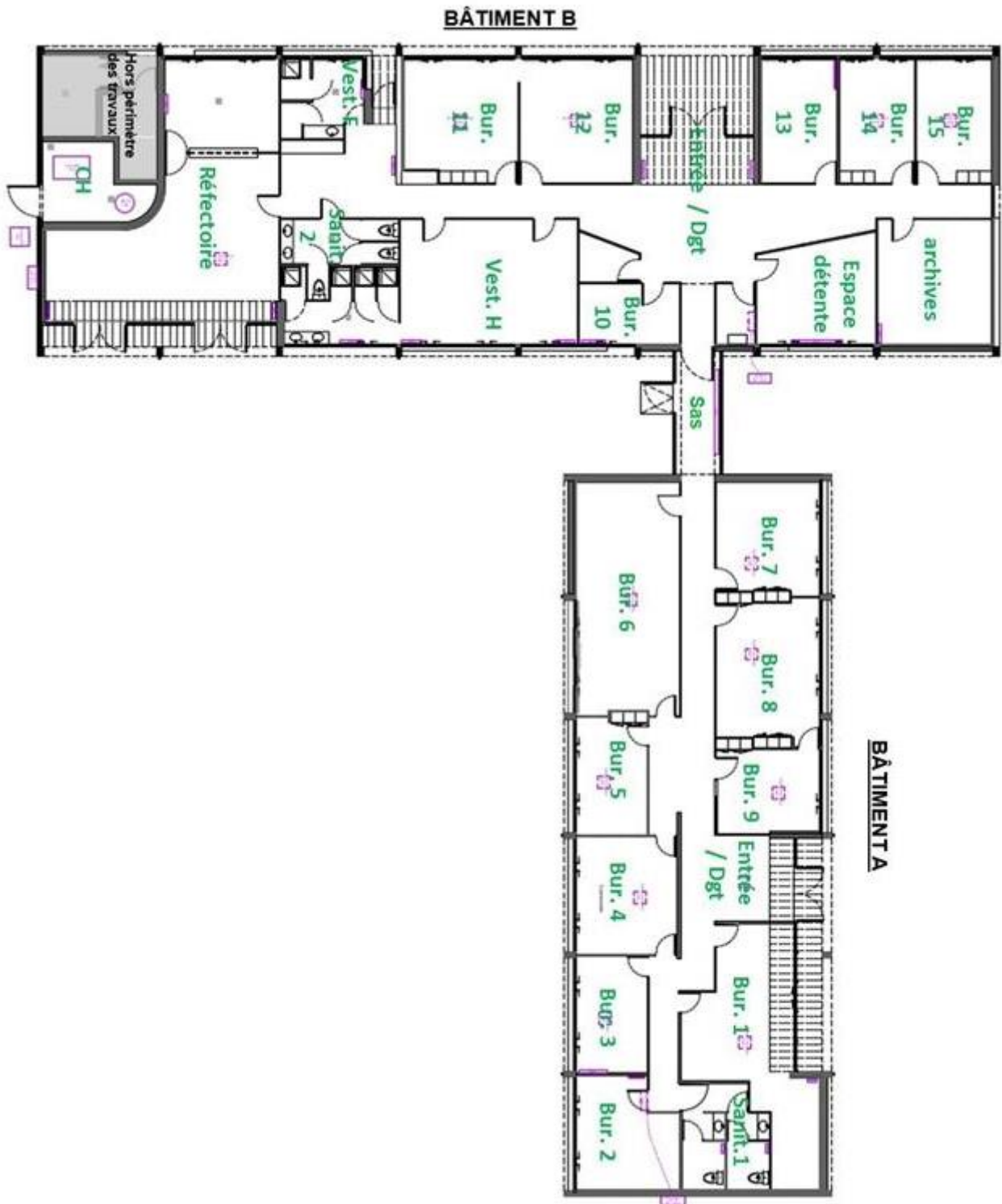
NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DOCUMENTS ANNEXES

PLAN RDC BÂTIMENT ADMINISTRATIF



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat attribué à

FREDERIC COURTOIS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	25/08/2022	24/08/2029
Termites métropole	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	25/08/2022	24/08/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	01/07/2022	30/06/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	01/07/2022	30/06/2029

Date : 02/10/2024

Numéro du certificat : 14302146

Samuel DUPREU - Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valide jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme : [Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat](#)
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
2 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

